



CONDITIONS DE VENTE ET DE LIVRAISON SPÉCIFIQUES AUX MARCHANDISES (CVLSM)

DES CENTRES ARTISANAUX DE FERROFLEX SA, VALABLE À PARTIR DU 1ER JANVIER 2024

FERROFLEX est une marque protégée de FF GROUP. Les CVLSM s'appliquent à toutes les offres, livraisons et prestations des centres manuels de FERROFLEX AG, une société de FERROFLEX GROUP AG. Les conditions générales de vente (CGV) actuelles et en vigueur de FERROFLEX s'appliquent en plus des présentes CVLSM. En cas de contradiction, les CVLSM prévalent sur les CGV. D'autres accords, y compris d'autres conditions générales, ne sont valables que si FERROFLEX les a acceptés par écrit. reconnues comme partie intégrante du contrat. Par sa commande, l'acheteur reconnaît l'ensemble des points des présentes **CVLSM** ainsi que des **CGV**.

1. Les prix

Les dispositions et les prix en vigueur au moment de la commande sont déterminants pour la facturation.

2. Service de livraison / enlèvement

La participation aux frais de transport n'est pas incluse dans le prix. Pour les envois directs depuis le fabricant/fournisseur, les conditions de livraison de l'entreprise concernée s'appliquent. Les livraisons au départ de notre centre artisanal sont facturées en tenant compte du matériau (léger/volumineux) et de la destination. Il existe des taux minimum et maximum selon la confirmation de commande.

Les frais effectifs sont facturés.

Les frais de livraison (emballage compris) avec le FERROFLEX AG à l'intérieur de la zone de vente sont les suivants :

Colis :	CHF 16.00
1/2 palette jusqu'à 100 kg :	CHF 36.00
1/1-palette jusqu'à 200 kg :	CHF 56.00
Envoi de colis (DPD, poste, etc.)	CHF 16.00

Les frais d'expédition peuvent être plus élevés pour les livraisons express/les marchandises encombrantes.

Conteneur à ordures VERWO / Ochsner (770L et 800L plastique et acier) :

Livraison par conteneur :	CHF 60.00
Élimination par conteneur :	CHF 60.00

En cas d'enlèvement, il n'y a pas de frais pour nos clients.

3. Retours

Les matériaux ne peuvent être repris qu'avec notre accord écrit explicite, le prix de la reprise est fixé selon notre appréciation.

Les matériaux usinés, les articles achetés spécialement et les marchandises qui n'ont pas été achetées chez nous ne sont pas

4. Réparations / devis

Si la réparation n'est pas effectuée, que la machine est éliminée ou qu'elle est réclamée non réparée et qu'aucune nouvelle machine n'est achetée chez nous, nous facturerons un forfait pour le devis de CHF 30.00 (prix neuf jusqu'à CHF 800.00) ou de CHF 60.00 (prix neuf supérieur à CHF 800.00).

5. Bons d'achat

Les bons FERROFLEX sont valables dans tous les centres d'artisanat de FERROFLEX sont valables. Un paiement en espèces du montant n'est pas possible.

6. Garantie

En cas de défaut de construction ou de matériel avéré, nous accordons la garantie du fabricant dans les délais légaux. Il n'y a pas d'autres garanties au-delà.

FERROFLEX AG peut fournir la garantie, au choix, par le remboursement du prix d'achat en cas de retour du produit, par un produit de remplacement équivalent ou par une réparation gratuite.

Sont exclus de la garantie les défauts dus à un stockage ou à une utilisation inappropriés, à l'usure naturelle ou à une sollicitation excessive.

7. Modifications

Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes CVLSM. Vous pouvez consulter et imprimer la dernière version en vigueur des CVLSM et des CGV sur le site www.ferroflex.ch.

Les CGV et les CVLSM sont rédigées en allemand et en français. En cas de contradiction, la version allemande fait foi.

